



ARRETE
Restriction de la circulation et du stationnement
Travaux de voirie
PROLONGATION
N° 107//2022

Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Le Maire de la Commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté de police municipale n° 92/2022, portant sur la restriction de la circulation et du stationnement rue Joliot Curie en date du 03/08 2022 pour la pose d'un réseau basse tension rue Joliot Curie à Raimbeaucourt pour le compte d'Enedis,,

Vu la demande de prolongation de cet arrêté n° 92/2022 en date du 16/09/2022,

Considérant qu'il y a lieu d'accéder à la demande,

ARRETE

Article 1 : **Les dispositions de l'arrêté de police municipale n° 92/2022 : restriction de la circulation et du stationnement rue Joliot Curie sont prolongées jusqu'au mercredi 19 octobre 2022,**

Article 2 : L'entreprise DS TRAVAUX est chargée de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont copie sera transmise pour information :

- à la Police de Douai,
- au SDIS – circulation.g5@sdis59.
- au service collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- à Enedis Douai,

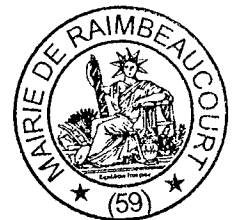
Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 16 septembre 2022

Publié sur le site Internet de la commune
Le 14 septembre 2022

Le Maire,
Alain MENSION



Notifié à l'entreprise DS TRAVAUX
Le 14 septembre 2022
Par courriel Avec accusé de réception